



Accuser de vol par mes oncles à tord

Par **Laurec**, le **25/02/2012** à **13:52**

Bonjour, rn Je me permet de vous contacter car j' ai un probleme. J'ai veccue pendant plus de 3 ans avec ma grand mere atteinte d'alzeimer et a mon depart cette derniere dis a tout le monde que je lui est voler ses bijoux ce qui est archi faux. Mes deux oncles voyant ma grand mere devenir de plus en plus faible et ne convoitant que l' heritage viennent de porter plainte a la gendarmerie pour vol ou je suis convoquer. Impossible de remettre la main sur ses bijoux etant donner qu'elle les as d'apres ma mere changer de cachette apres mon depart et que comme elle est persuader que je les ai voler ne cherche pas a les retrouver ma mere les as chercher en vain. Que puis je faire pour prouver ma bonne foie ? Je vais evidement aller a mon entretient avec la gendarmerie mais c'est ma parole contre la sienne et le fait qu' on ne retrouve pas ses bijoux me fait un peu peur. Puis je passer au detecteur de mensonge pour prouver ma bonne fois? Je suis aux chomages et sans aucune indemnite donc pas de sous pour me faire représenter par un avocat. Je suis dans une impasse s'il vous plait aidez moi . Merci par avance cordialement.

Par **Ales**, le **25/02/2012** à **23:23**

Bonjour, rn rn En effet c'est sa parole contre la votre. rn rn Utilisez les éléments que vous venez de nous donner ici pour commencer, votre "théorie" pour expliquer pourquoi précisément aujourd'hui vos oncles vous poursuivent. rn De quand date le prétendu vol ? Si cela fait quelque temps, n'importe qui les aurait déjà vendus et utilisé l'argent pour s'acheter 2-3 choses un peu couteuses d'entrée. Ce qui n'est pas le cas pour vous. rn Avez vous un passé judiciaire ? Si la réponse est non vous avez déjà peu de chance d'être condamné juste pour des présomptions. rn rn Enfin essayez de semer le désordre dans les prétentions de vos adversaires, quand cela s'est il passé ? Où ça ? Pourquoi à ce moment là ? Pour quelle raison

? Par quels moyens ?
Et proposez de nombreux autres scénarios plausibles, au final sauf s'ils trouvent un indice prouvant votre culpabilité, ils seront forcé de constater que les preuves sont insuffisantes, et l'affaire s'arrêtera là.

Par **Laurec**, le **26/02/2012** à **09:54**

Bonjour,
Merci beaucoup pour votre reponse, Ales. Je n' es aucun passe judiciaire.
Les fait dates de mon depart à savoir le 28 aout 2011, date à laquelle j' ai quitter ma grand mere pour m'installer avec mon amis. Elle etait du coup suivie par ADMR qui est une aide pour les eprsonnes agee ou femme de menage et portage de repas à domicile se fesait. De plus j' ai porter plainte contre un de mes oncles le 24 decembre 2010 pour coup et blessures suites à une querelle et se dernier a declarer a son ancienne compagne qu' il voulait ma peau, cramer ma voiture et je cite m' eclater la tete et me le faire payer aux prix le plus cher. Mon petit frere a eu l' i'deed 'enregistree c'est dire. Ce qui me donne je pense deja un avantage a ce sujet. La ou sa se complique c'est que j' ai rendez vous à l' hotel de police de Rambouillet qui se trouve a plus de 530 km d' ou je vis actuellement (depuis le 28 aout) car je suis a bergerac (24) je n' es pas de travail et donc pas les moyens de monter pour ma convocation du 22 mars. En tout cas une chose est sur une fois que tout sera fini je compte porter plainte pour difamation et si par bonheur cela paye je verserai le moindre centimes a une oeuvre caricative car je ne veus rien venant d'eux . Je vous tiendrais au courant de l' evolution de la situation. mais merci par avance de vos reponces qui me rassure un petit peu. Cordialement.